

N° 7540⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2019-2020

PROJET DE LOI

**portant prorogation de certains délais prévus
dans les lois sectorielles du secteur financier
durant l'état de crise**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(12.5.2020)

Monsieur le Président,

Me référant à votre lettre datée du 7 mai 2020 concernant le projet de loi élargé, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil d'État marque son accord au redressement de l'erreur matérielle à l'endroit de l'article 8 du projet de loi, tel qu'amendé (article 9 du projet de loi initial).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Présidente du Conseil d'État,
Agy DURDU

